

QUEBEC

SAMEDI, 23 MARS 1901

CONTRADICTIONS ET VOLTE-FACE

Le correspondant parlementaire du "Journal" fait parfaitement ressortir les contradictions et les volte-face du gouvernement Laurier en matière de tarif et de politique fiscale.

"Le langage des ministres, écrit-il, est bien fait pour jeter dans l'incertitude les propriétaires d'établissements industriels, la classe si nombreuse des ouvriers qui y gagnent leur vie, et en fait, les cultivateurs eux-mêmes.

En 1897, Sir Richard Cartwright assurait ses amis libéraux-échangistes que la politique ministérielle voguait à pleines voiles vers le libre échange. Le ministre des finances ajoutait de son côté :

"Quant à protéger les industries en ce pays, une vigilance éternelle doit être la règle de la protection."

Sir Wilfrid Laurier, à Winnipeg, s'était exprimé de la manière suivante :

"Je me présente devant vous ce soir pour vous prêcher l'évangile du libre-échange... Je vous dénonce la politique de protection comme une servitude. Oubliez la servitude qui existait aux Etats-Unis sous le nom d'esclavage. Notre politique est libérée de commerce-telle qu'elle existe en Angleterre, telle qu'elle est pratiquée en Allemagne. Notre politique, au commencement à la fin a été de détruire l'ancien système de protection par le libre-échange, le tarif de revenu ou le libre-échange continental."

Judi dernier, M. Fielding, ministre des finances, déclarait s'en tenir au tarif protecteur actuel, —voici ses paroles :

"M. Chamberlain a dit à la délégation des Chambres du Commerce au sujet du commerce préférentiel impérial, qu'il était absolument inutile d'y penser tant que les colonies n'abandonneraient pas leur tarif protecteur contre les produits anglais. Les membres de la délégation n'étaient nullement prêts à consentir à cette condition, et j'avais arrêté leur opinion si j'avais été membre de la délégation."

Voilà qui est clair, n'est-ce pas ? Le lendemain, Sir Richard Cartwright disait que si quelqu'un osait dire que le tarif ministériel était un contradictoire.

Cette provocation était dirigée contre M. Fielding. Deux jours après, Sir Wilfrid Laurier avouait que le tarif était rempli de clauses protectionnistes.

"Peu importe, ajoutait-il, que l'opposition l'appelle tarif protecteur, tarif libre-échangiste ou tarif de revenu... En autant que la protection est un incident du tarif, le tarif est certainement protecteur... et si je ne permets d'exprimer une opinion personnelle, je dirais qu'il y a plus de protectionnisme que j'en voudrais. Nous avons à compter avec la situation actuelle. Nous avons à maintenir un tarif de droits douaniers, —mais je le répète, il y a cette différence entre notre attitude et celle de nos adversaires : notre premier objet dans l'imposition de cette taxe est de prélever un revenu, et s'il arrive (sans incident) que les manufacturiers trouvent leur avantage, tant mieux. Au contraire, nos adversaires ont imposé ces droits, —non pas dans le but de mettre de l'argent dans le trésor, mais dans le but de protéger des individus. Laquelle de ces deux politiques doit prévaloir ?"

En présence de cette masse de contradictions et de distinctions puériles faites dans le seul but de ne pas confesser franchement la vérité, le gouvernement Laurier se montre tel qu'il est.

Incappable d'énergie pour arborer hardiment ses vraies couleurs, incapable d'avoir une politique à lui et d'en donner une à son parti, depuis cinq ans il s'abrite sous le drapeau protectionniste des conservateurs, jurant tantôt que ce drapeau est le sien, tantôt qu'il ne l'est pas, tantôt qu'il a été forcé de le subir, tantôt qu'il le subira que juse assez longtemps pour avoir l'occasion de le remplacer par l'étendard du libre-échange."

A Percé, le 19 du courant, est accédée à l'âge de 75 ans, Marie-Louise Laviolette, épouse de feu L. G. Harper, protonotaire de Percé, comté de Gaspé.

A LA CHAMBRE Plusieurs comités à la besogne

Plusieurs comités étaient à la besogne hier matin. A la vitesse dont marchent les affaires, l'on voit qu'on a hâte de se débarrasser et de retourner au foyer.

Au comité des chemins de fer, hier matin, la compagnie "Union" a demandé la permission de retirer son bill.

Au comité des B. I. S. privés, l'on a pris en considération le bill No. 119, loi constituant en corporation "La Compagnie de Pulve de Métalbet-chouan."

MM. Dequise et Chalouit défendaient le bill.

MM. Lavery, Pentland et Cannon représentaient d'autres compagnies intéressées.

Le bill a passé en comité mais après avoir subi de nombreux amendements et après une longue discussion.

Z... est le Gascon le plus convaincu qu'on ait jamais entendu raconter.

Il vous débite une curieuse racontance. Aussitôt il y croit lui-même. Quelqu'un le définit ainsi : —Ce Z... quand il a craché par terre, cinq minutes après, il se figure être au bord d'un lac.

Un tableau instructif

Nous avons démontré dans plusieurs articles que le gouvernement de Québec, arrivé au pouvoir en criant à l'économie, a augmenté les dépenses dans presque toutes les branches du service public.

Nous avons pris la peine de faire un tableau d'ensemble de ces augmentations, en comparant les comptes-publiques de 1896 avec ceux de 1900. Voici ce tableau :

Tableau des augmentations budgétaires de 1896 à 1900. Catégories : LEGISLATION, GOUVERNEMENT CIVIL, ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, INSTRUCTION PUBLIQUE, AGRICULTURE, COLONISATION MINES ET IMMIGRATION, ASILES ET INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE, SERVICES DIVERS, DETTE PUBLIQUE.

Maintenant si nous récapitulons ces chiffres, nous avons cette liste d'augmentation :

Tableau récapitulatif des augmentations budgétaires par département.

Voilà de quelle manière nos adversaires ont tenu leurs engagements. Il est indéniable qu'ils ont violé leur programme, et qu'ils sont impuissants à réaliser cette réduction budgétaire qu'ils avaient proclamé facile à accomplir puisqu'ils étaient dans l'opposition.

Parlement provincial LA LOI DES MINES

DISCOURS DE L'HON. M. TURGEON Québec, 22 mars.

Le Conseil législatif ne peut exécuter la besogne que lui reste à faire pour permettre aux Chambres de proroger demain ; et ce n'est pas avant mardi ou mercredi de la semaine prochaine que se terminera la session.

Aujourd'hui l'ordre du jour est beaucoup plus léger qu'ordinairement. On y remarque à peine une quinzaine d'items.

Le projet de loi de l'hon. M. Turgeon à l'effet d'amender la loi des mines, est adopté en seconde lecture.

Le secrétaire provincial dit que ce projet de loi a pour but d'introduire un principe nouveau dans notre législation. Il fait disparaître le droit de préférence que possèdent actuellement le propriétaire superficiaire par la loi de 1850 et les amendements subséquents.

DISCOURS DE L'HON. TURGEON Voici en abrégé le discours de l'hon. ministre :

Les amendements que j'ai l'honneur de soumettre, ne sont pas nombreux, mais ils sont d'une haute importance, car ils introduisent un principe nouveau dans notre législation minière. Ils ont pour but de faire disparaître le droit de préférence accordé par la loi de 1850 au propriétaire superficiaire. Cette question a été agitée, l'an dernier, par l'honorable député de Wolfe, et bien qu'il paraisse étonnant, très étonnant même, que celui qui a pris un permis de recherche, qui a consacré des semaines et des mois à faire des fouilles, ne soit pas privé du fruit de son travail, elle n'est pas d'une solution aussi facile qu'elle le paraît à première vue. Elle soulève un point de droit civil et, surtout, un point de droit public assez délicat.

L'article 414 du Code civil le lit comme suit : "La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. Le propriétaire peut faire au-dessus toutes les plantations et constructions qu'il juge à propos, sauf les exceptions établies au titre des servitudes. Il peut faire au-dessous toutes les constructions et fouilles qu'il juge à propos et tirer de ces fouilles tous les produits qu'elles peuvent fournir, sauf les modifications résultant des lois et règlements relatifs aux mines et des lois et règlements de police."

Cette question, comme bien on pense, a été longuement et savamment discutée par les auteurs qui ont traité de l'ancien droit français. Quelques-uns ont prétendu que le droit de préférence accordé au propriétaire superficiaire existait de droit commun en vertu des ordonnances des Rois de France ; mais d'autres ont soutenu, et leur opinion a prévalu, que ce droit de préférence n'existait pas.

Dans notre province cette question de droit civil ne présente aucune difficulté. Toutes les ordonnances des Rois de France antérieures à 1665 et surtout, la fameuse ordonnance de Montilla-Tours, réservent expressément les mines à la Couronne et celles qui sont postérieures à 1665 et qui ont été enregistrées par le Conseil Souverain — on sait que les autres n'avaient pas force de loi dans la Nouvelle-France — n'ont pas altéré le droit antérieur. La question a été ainsi réglée dans la cause de la Régina et de l'Éléry. Le procureur-général avait soumis, comme moyen d'annulation, des lettres patentes accordées à la famille de Léry en 1836, qu'elles avaient été émises par la Couronne sans tenir compte du droit de préférence existant en faveur du propriétaire superficiaire. La Cour Supérieure d'abord, et la Cour d'Appel, à l'unanimité, ont rejeté ce moyen et jugé, qu'en vertu de l'ancien droit sur les mines, le propriétaire superficiaire n'avait aucun droit de préférence.

J'ai raison de conclure que ce privilège accordé par la loi de 1850 et les amendements de 1862 et de 1867 est de droit nouveau. Comme l'article 414 de notre Code civil est la reproduction de l'article correspondant du Code de Napoléon, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle est la législation française moderne sur ce point. Je vais donner la conclusion d'un remarquable article publié par M. Renouard.

LA CONCLUSION D'UN ARTICLE DE ALFRED RENOUARD DANS "L'ECONOMISTE FRANÇAIS"

"Le système qui attribue la propriété de la mine à l'inventeur et qui, sous certaines conditions, est appliqué en Prusse, en Autriche, en Espagne, a trouvé son développement dans les partisans et notamment Turbot. L'inventeur peut dire, en effet, que sans lui les substances minérales resteraient enfouies dans les entrailles de la terre ; qu'il a créé une valeur nouvelle et que c'est à lui qu'elle appartient. Ce raisonnement éloquent combat, en fait, l'inventeur sur le terrain de la propriété de la mine à l'inventeur. Mais, si l'on veut rendre un service à la société, il faut savoir si la valeur ayant été plutôt signalée que créée, la société a le devoir de lui abandonner la propriété de sa découverte. Mirabeau disait non. Turbot estimait, au contraire, qu'on aurait tort de ne pas accorder la propriété de la mine à l'inventeur. Dès l'instant où celui-ci serait capable de l'exploiter, l'exemple des nations que nous citons tout à l'heure a donné raison à cet économiste."

Dans un traité de droit public et administratif assez récent, par Hatfield, professeur à la faculté de droit de Paris, avocat à la Cour d'Appel, 25. "Le droit de la mine, dit-il, est un droit de propriété et ancien ministre, je trouve ce qui suit sur la législation ancienne et nouvelle de la France sur les mines : Vol. 5, p. 461, Nos. 526 et 528. "No. 526. — La propriété des mines a donné lieu à plusieurs systèmes, qui ont successivement été proposés et ont influencé sur la loi française. Avant la Révolution, les mines étaient considérées comme une richesse domaniale dont le roi était propriétaire et qu'il pouvait concéder par droit régulier. Ce droit fut contesté par des philosophes et spéculativement par Turbot, qui proposa d'y substituer le droit de propriété occupant la mine étant une richesse non appropriée, une chose sans maître et que l'occupation devait attribuer. D'autres soutenaient que la propriété de la mine était une conséquence de la propriété de la surface, le propriétaire du dessus étant propriétaire du dessous, — usage de l'ancien droit. L'opinion qui inspira quelques-uns des dispositions de la loi du 23 juillet 1791 ; il ne fut pas adopté comme principe de la loi, mais il eut une part très grande, presque égale à celle qui lui aurait donnée l'adoption entière. Cette exagération du droit individuel était inacceptable avec le bon sens et la justice de nos jours. C'est ce qui avait pour conséquence, en mettant l'exploitation aux mains du premier venu, de préparer le gaspillage d'une richesse considérable. Aussi la nécessité de modifier la loi du 23 juillet 1791, ne tarda pas à être reconnue ; elle fut remplacée par la loi du 21 avril 1810, qui, sans méconnaître les droits du propriétaire de la surface, en les reconnaissant même par une indemnité "accorda au gouvernement le droit de choisir les concessionnaires."

"No. 528. — Sous ce rapport la loi du 21 avril 1810 a consacré une innovation importante, car la loi du 28 juillet 1791 donnait un droit de préférence au propriétaire demandeur en concession. L'administration devait mettre le propriétaire de la surface en demeure d'exploiter, et ce n'était qu'à son refus que la concession pouvait être faite à un étranger."

Comme on le voit, la législation française moderne est le résultat d'un compromis. Il y avait plusieurs systèmes en présence : la théorie de Adams Smith qui accorde le tréfonds au propriétaire superficiaire, et c'est la théorie qui a triomphé en Angleterre. Le droit, en passant, qu'il y a en Angleterre où le propriétaire de la surface est le propriétaire des mines à l'exclusion de l'Etat et de l'Etat n'a conservé qu'un droit de police et de surveillance, comme, par exemple, l'interdiction de travailler des femmes et des enfants au-dessous d'un certain âge, et de ce système, il y avait la théorie de Turbot qui accorde tout à l'explorateur. Les mines ne sont que des "res nullius" appartenant au premier occupant. Mirabeau soutenait, au contraire, que les mines sont la propriété de l'Etat, qui a le droit d'en déterminer la concession suivant certaines règles. C'est ce système qui prévaut. Seulement il est tenu de payer au propriétaire une redevance déterminée par le décret de concession. Elle est fixe ou proportionnelle. Fixe, elle varie de 5 à 10 p. par hectare ; proportionnelle, elle varie de 50 à 1 fr. par tonne extraite. Il est tenu, de plus, de payer une indemnité d'occupation. Si l'occupation ne doit durer qu'une année, l'indemnité est le double de la production ; si elle doit durer plus longtemps, elle est le double de la valeur du terrain.

SEANCE DU SOIR A l'ouverture de la séance, il y a eu présentation de bills de peu d'importance.

L'on passe ensuite aux interpellations suivantes :

Par M. LeBlanc. — 10. Le gouvernement a-t-il fait des réparations au palais de justice et à la prison de Beauharnois depuis 1899, inclusivement ?

20. Dans l'affirmative, combien a-t-il payé pour ces réparations ? Réponse par l'hon. M. Gouin : — 10. Oui ; 20. \$10,292.54.

Par M. Chlocoyne. — 10. Les limites forestières actuellement annoncées pour être vendues le 4 juin prochain, renferment-elles des terres propres à la colonisation ?

20. Dans l'affirmative, quelle est l'étendue, en acres, de telles terres colonisables ? Réponse par l'hon. M. Parent : — 10. Les limites se trouvent presque entièrement dans des terrains non subdivisés et généralement impropres à la culture.

20. Les sept huitièmes environ des limites offertes dans quelques cantons subdivisés sont impropres à la culture ? Réponse par l'hon. M. Parent : — 10. Les limites se trouvent presque entièrement dans des terrains non subdivisés et généralement impropres à la culture.

Par M. Gaud. — Dans le but de favoriser l'oeuvre de la tempérance, le gouvernement a-t-il l'intention d'exempter les porteurs de licences d'hôtel de tempérance, sauf dans les cités de Québec et Montréal, du paiement de la taxe imposée sur les tables de billard, en vertu de la loi 62 Victoria, chapitre 12, section 6 ? Réponse par M. Gouin : — Non, cela ne favoriserait pas la tempérance. Par M. Chlocoyne. — Est-ce l'intention

Il y a aussi d'autres dispositions qui protègent le propriétaire de la surface contre le préjudice éventuel causé par les travaux souterrains : sources tarries, éboulements, etc.

En Belgique, la législation est pratiquement la même qu'en France. En Prusse, comme en Autriche, en Italie et en Espagne, c'est la théorie de Turbot qui a prévalu. Le propriétaire du sol n'a aucun droit aux richesses souterraines, c'est la priorité de découverte qui crée le droit. De toute évidence, l'initiative individuelle est ici mise à profit, et c'est à cet égard que l'on attribue les exploitations minières les plus prospères de l'Europe comme les fameuses mines de Rio Tinto, en Espagne. Il en est de même aux Etats-Unis et au Canada. Les mines des provinces de la Confédération, de même que l'acte des terres fédérales, ne reconnaissent aucun droit de préférence au propriétaire superficiaire.

Je crois donc qu'il est temps de mettre notre législation sur le même pied que les législations similaires à l'étranger. Je trouve que la loi actuelle est injuste et impolitique ; injuste, parce qu'elle autorise la confiscation au profit du propriétaire de la surface du travail de l'explorateur ; impolitique, parce que nos mines ne prennent jamais un développement sérieux, si celui qui est prêt à dépenser son temps et son argent à faire des fouilles et des recherches n'est pas, en cas de succès, de jouir du fruit de son travail. Je ne blâme pas l'auteur de la loi de 1850 de ne pas être allé aussi loin que je le propose, je crois qu'il ne le pouvait pas. Il faut parcourir les journaux de l'époque, et même le Hansard, pour se rendre compte des passions qu'elle a soulevées et, pour tout dire, des commentaires injustes qui l'ont assaillis. On a dit que c'était une loi radicale, et que c'était une disposition autorisant de limiter au propriétaire superficiaire, à l'honorable chef de l'opposition, le nom de communiste. On a dit que c'était une loi digne de la Commune de Paris. Et celui qui a tenu ce langage n'était pas un député inexpérimenté ou dans toute la fougue de la jeunesse, c'était l'un des plus vieux députés de la Chambre et l'un des mieux versés dans les questions de législation.

Réfléchissons-nous, monsieur, de traverser des jours plus calmes, et formons le vœu que la raison, et non la passion, continue à dicter nos débats. Ce qui me fait croire que l'auteur de la loi de 1850 a été arrêté par les préjugés de l'époque, c'est qu'il nous a laissés, à l'heure de la seconde lecture, par ces paroles emphatiques, un législateur de l'antiquité : "Je n'ai pu me décider à faire les meilleures lois qu'il est possible de faire, mais je les ai faites aussi bonnes que les Athéniens pouvaient les supporter."

Je livre ces remarques à la considération de mes collègues, espérant qu'ils n'y verront pas le vain plaisir d'innover, mais le désir sincère d'opérer une réforme d'utilité publique.

L'hon. M. FLYNN rappelle ce qui s'est passé lors de l'adoption de la loi minière de 1850. En vertu de cette loi le propriétaire du fonds avait la préférence pour l'exploitation des mines qui pouvaient se trouver sur son terrain.

Avec la nouvelle loi cette préférence disparaît, et si des minerais sont découverts sur le terrain d'un particulier, il n'importe qui pourra obtenir une licence pour les exploiter. Le chef de l'opposition est d'opinion que l'application de cette loi va peut-être donner lieu à de grandes difficultés. D'un autre côté il ne croit pas qu'il y ait dans cette province un tel réveil à propos de l'industrie minière pour justifier une pareille mesure.

M. CHICOYNE croit que cette loi sera très utile et qu'il en résultera beaucoup de bien pour l'industrie minière.

Le projet de loi est ensuite discuté en comité général et un peu amendé. Finalement il est adopté en troisième lecture sur division.

L'hon. M. GOUIN propose en seconde lecture son projet de loi concernant le chef-lieu du comté de Beauharnois.

L'hon. M. LEBLANC expose encore une fois les raisons qui, selon lui méritent contre le changement proposé, c'est-à-dire le transfert du chef-lieu de la ville de Beauharnois à Valleyfield, et il demande d'ajourner ce débat à lundi.

L'hon. M. GOUIN répond que cet ajournement est inutile et que cela ne changera rien à la décision prise à ce sujet, parce que le changement est proposé en vue de l'intérêt public.

Alors M. LeBlanc soulève une question d'ordre. Il prétend que le bill en question n'est pas un bill public, et que la Chambre ne peut continuer à procéder avec ce bill.

Cette objection du député de Laval a donné lieu à une longue discussion entre les honorables MM. Gouin et L. P. Pelletier.

Après cette discussion, l'Orateur déclare que dans son opinion le bill est un bill public.

L'hon. L. P. PELLETIER soulève alors un autre point d'ordre à l'effet que ce bill aura pour effet de taxer les contribuables de Valleyfield et que les contribuables ne peuvent être taxés sans une résolution à cet effet.

L'hon. M. RAINVILLE, vu l'heure avancée, déclare qu'il donnera sa décision, à la séance du soir.

SEANCE DU SOIR A l'ouverture de la séance, il y a eu présentation de bills de peu d'importance.

L'on passe ensuite aux interpellations suivantes :

Par M. LeBlanc. — 10. Le gouvernement a-t-il fait des réparations au palais de justice et à la prison de Beauharnois depuis 1899, inclusivement ?

20. Dans l'affirmative, combien a-t-il payé pour ces réparations ? Réponse par l'hon. M. Gouin : — 10. Oui ; 20. \$10,292.54.

Par M. Chlocoyne. — 10. Les limites forestières actuellement annoncées pour être vendues le 4 juin prochain, renferment-elles des terres propres à la colonisation ?

20. Dans l'affirmative, quelle est l'étendue, en acres, de telles terres colonisables ? Réponse par l'hon. M. Parent : — 10. Les limites se trouvent presque entièrement dans des terrains non subdivisés et généralement impropres à la culture.

Irrégularités, Périodes Douloureuses et Dérangements gueries par les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine.

L'arrêt, l'excess ou l'irrégularité des périodes mensuelles affectent beaucoup les forces morales, physiques et intellectuelles chez les jeunes filles et les femmes.

La santé est un trésor unique dans ce monde. Des joues roses, des yeux clairs, la gaieté et la douceur sont l'apanage de la santé parfaite et la santé parfaite chez la femme dépend entièrement du fonctionnement régulier de ses organes essentiellement féminins, et les irrégularités sont une source de dangers et toujours l'indice d'une grande faiblesse.

FEMMES ET JEUNES FILLES, qui ne comprenez pas pourquoi vous endurez des douleurs sans nom à chaque mois et qui souffrez tellement, au point de laisser votre ouvrage et de prendre le lit pour une journée ou deux, sachez que ces souffrances endurées par vous sont toujours causées par un DERANGEMENT de ces organes propres à votre sexe et par la faiblesse générale de votre constitution.

Dans ces cas, comme dans tout ce où la femme est affectée dans ces organes intimes, les PILULES ROUGES rendent des services inestimables et leur influence fera disparaître tous les maux dont vous pouvez souffrir. Elles donnent un sang pur et riche qui est toujours le secret d'une bonne santé. Elles aiguissent l'appétit, facilitent la digestion, aident au développement, ramènent les couleurs à la figure et font des femmes pâles et anémiques, des femmes fortes et robustes et les guérissent sûrement des périodes dououreuses ou irrégulières ainsi que des douleurs qu'elles éprouvent tous les mois.

Voici ce que nous écrit Melle DesTroismaisons :



St-Louise, Côté l'Islet, P. Q.

"Je crois beaucoup à l'efficacité des Pilules Rouges, car lorsque j'ai commencé à les prendre, je souffrais depuis cinq ans, d'un dérangement de matrice et ce dérangement m'occasionnait de telles douleurs à tous les mois, que j'étais obligée de garder le lit pendant deux ou trois jours, ce qui me rendait bien misérable. "J'étais faible et j'avais peine à faire le peu d'ouvrage que j'avais à accomplir. Ma digestion se faisait assez mal, surtout à l'approche de mes périodes. J'étais maigre et pâle, toujours mal dans le dos et dans les reins. J'avais aussi souvent mal à la tête et de tous les remèdes qu'on m'avait recommandés, aucun ne m'avait apporté de soulagement. "Je commençai à ressentir du mieux à la quatrième boîte de Pilules que je pris, et aujourd'hui, après quelques mois de traitement, je suis parfaitement guérie. Je suis grasse et forte. Je vois mes mois sans douleur. Je puis travailler sans que cela me fatigue et je suis bien heureuse d'avoir trouvé un si bon remède pour soulager mes maux. "Votre tout dévouée, BELLE MARIE-LOUISE DESTROISMAISONS, St-Louise, Côté l'Islet, P. Q."

Témoignage de MADEMOISELLE DUMAS :

"Ce n'est pas par indifférence que j'ai retardé à vous donner de mes nouvelles et je vous prie de me pardonner ce retard. Je suis complètement guérie des maladies dont je faisais mention dans mes lettres de consultations, par l'usage seul des Pilules Rouges. Elles m'ont beaucoup aidé, car de faible que j'étais, sujette à la moindre fatigue, je suis devenue forte et les couleurs que j'avais perdues par la maladie, me sont revenues. Je puis travailler longtemps et aussi marcher bien loin sans éprouver aucune fatigue. "J'ai pleine confiance en vos Pilules Rouges, et je les ai aussi fait prendre à ma mère qui en retire beaucoup de bien. Je suis certaine que si toutes les jeunes filles, fatiguées par l'ouvrage et affaiblies par les irrégularités et les périodes dououreuses, essayaient les Pilules Rouges, elles ne voudraient plus prendre autre chose le reste de leur vie. "Fatiguée par l'ouvrage, souffrant d'une grande débilité générale et de beaucoup de douleurs lors de mes périodes mensuelles, devenant de plus en plus faible tous les jours, j'étais que je serais aujourd'hui dans la tombe, si je n'avais pas suivi vos conseils et pris vos célèbres Pilules Rouges. "DELLE EMMA DEMERS, "No. 75 rue Valley, Williamantic, Conn."

En outre de prendre deux Pilules Rouges après chaque repas, les Médecins Spécialistes conseillent aux femmes qui souffrent de périodes dououreuses ou irrégulières, de se vêtir chaudement, surtout à l'approche de leurs périodes, de tenir leurs intestins bien réguliers avec les Tablettes Purgatives de la Cie Chimique Franco-Américaine, de se coucher à bonne heure le soir, afin de bien reposer et aussi de prendre un bain de pieds avec un peu de moutarde dans de l'eau bien chaude, toutes les soirs, pendant trois jours avant la venue des périodes, et dès les premières douleurs, de boire à toutes les trois ou quatre heures, un verre de limonade à la menthe (peppermint) bien chaude.

Ces conseils et ces instructions bien simples ont guéri Mesdemoiselles DesTroismaisons et Demers qui souffraient depuis un grand nombre d'années, et elles vous guériront aussi si vous souffrez d'irrégularités et de périodes dououreuses, car les Pilules Rouges guérissent toujours les maladies des femmes, lorsqu'elles sont prises avec soin et régularité, et surtout lorsqu'elles sont aidées par les conseils des Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine.

AVIS A NOS PATIENTES. Nous attirons votre attention sur le fait très important que nous avons retranché le nom du Dr. Coderre des PILULES ROUGES de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE.

Pour le plus grand intérêt de nos patientes, nous avons cru faire ce changement, elles devront donc comme par le passé, et plus que jamais, exiger que le nom de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, soit sur chaque boîte, c'est le seul moyen d'avoir les véritables PILULES ROUGES et de se guérir rapidement. Elles devront refuser comme imitation, toutes PILULES ROUGES vendues de porte en porte et aussi celles vendues au 100 ou à 25c. la boîte.

Nous invitons aussi nos patientes à venir voir les Médecins Spécialistes de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, si elles désirent avoir plus de renseignements sur leurs maladies ou sur le mode d'emploi des PILULES ROUGES, ou de leur écrire ; les consultations, personnelles ou par lettres données par nos Médecins sont absolument gratuites et ne pourront manquer d'être utiles aux femmes qui souffrent et veulent se guérir. Nos PILULES ROUGES se vendent 50c la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50, envoyées par la maille au Canada et aux Etats-Unis sur réception du montant.

Adressez vos lettres comme suit : CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Dépt. Méd., No. 274 RUE ST-DENIS, MONTREAL

Code civil. Le but de ce bill est de donner à la résolution passée par l'Assemblée législative, le 29 mars 1900 concernant la concession gratuite de certains terrains colonisables ?

Réponse par l'hon. premier-ministre. — Cette question est à l'étude. La Chambre se forme alors en comité sur le bill No. 13 : Loi concernant le chef-lieu du district de Beauharnois.

A la demande des honorables MM. LeBlanc et Pelletier, la Chambre consent à continuer à demain la discussion de ce projet et a déposé sur la table de la Chambre tous les documents se rapportant à cette question. La Chambre se forme ensuite en comité des subsides et vote plusieurs items entre autres :

Pour l'administration de la justice, \$285,000 ; Inspection des écoles publiques, \$10,000 ; High Schools, Québec et Montréal, \$2,470 ; livres pour l'Instruction publique, \$2,600 ; publication en anglais et en français d'un journal de l'Instruction publique, \$6,050 ; écoles du soir, \$6,050 ; Collège de Ste-Rosalie, Lévis, \$500 ; Monument National, Montréal, \$5,500, etc., etc.

La Chambre s'est ensuite formé en comité sur le bill No. 105 de M. Perrault. L'Orateur déclare que le bill de M. Perrault a été adopté en troisième lecture.

Code civil. Le but de ce bill est de donner à la résolution passée par l'Assemblée législative, le 29 mars 1900 concernant la concession gratuite de certains terrains colonisables ? Réponse par l'hon. premier-ministre. — Cette question est à l'étude. La Chambre se forme alors en comité sur le bill No. 13 : Loi concernant le chef-lieu du district de Beauharnois.

A la demande des honorables MM. LeBlanc et Pelletier, la Chambre consent à continuer à demain la discussion de ce projet et a déposé sur la table de la Chambre tous les documents se rapportant à cette question. La Chambre se forme ensuite en comité des subsides et vote plusieurs items entre autres :



Securité pour les Ouvriers

L'ouvrier est le rein de la nation. Son travail, son intégrité, son cerveau et ses muscles ne contribuent pas seulement au support de la famille, mais à la richesse du pays tout autant.

Mais le travail constant use et épuise le mécanisme humain. La constitution humaine requiert autant de soin que la plus délicate pièce de mécanisme; autrement, le cœur faillirait. La sauvegarde contre cette éventualité, c'est de prendre fréquemment une médecine tonique, et dans tout l'univers il a été prouvé que les

Pilules Roses du Dr Williams

n'ont pas d'égaux comme reconstituant du sang et des nerfs. Des milliers et des milliers d'hommes et de femmes sur le point d'un affaissement physique sont, grâce à ces pilules, redevenus forts, actifs et en mesure de vaquer aux affaires de chaque jour.

M. John Storey, de Maryland, comté de Pontiac, est bien connu dans la localité, et sa guérison d'une violente attaque de rhumatisme, par les Pilules Roses du Dr Williams, après l'insuccès de tout autre traitement, fournit une nouvelle preuve pour ce remède déjà si populaire. M. Storey expose comme suit les détails de sa maladie et de sa guérison:

"Il y a dix ans, je travaillais sur le C.P.R., section du Lac Supérieur. Exposé à tous les temps, je contractai un rhumatisme qui me rendit presque infirme et me fit souffrir énormément. Je dépensai plus de cent dollars en consultations et en remèdes, mais le mal s'aggrava toujours et je dus enfin quitter l'ouvrage. Le médecin me conseilla alors de suivre une cure d'eau, et je me rendis à Harrison Hot Springs, Colombie Anglaise. Après un séjour de huit semaines qui n'améliora en rien mon triste état, je suivis un traitement semblable à Green River Hot Springs, encore sans résultat appréciable. Découragé, je retournai chez moi pour me remettre à la culture, mais le rhumatisme m'empêcha de travailler. Quelqu'un me recommanda les Pilules Roses du Dr Williams, et je suivis son conseil. Les premières boîtes me firent quelque bien, et je continuai le remède avec confiance. Après en avoir pris seize boîtes, il ne restait plus aucune trace du terrible mal qui m'avait fait souffrir si longtemps et m'avait causé tant de dépense. Depuis dix-huit mois j'ai cessé de prendre le remède, et aucun symptôme de rhumatisme n'est revenu. J'en conclus que ma guérison est radicale."

Il y a plusieurs imitateurs qui font des affaires à même la réputation de cette grande médecine et l'on ne devrait pas perdre de vue que les imitations sont sans valeur, souvent dangereuses même. Il n'y a que les vraies pilules qui portent le plein terme "Dr. Williams Pink Pills for Pale People" sur l'enveloppe mise autour de la boîte. Si vous avez des doutes, écrivez directement à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ontario, et vous recevrez franco ces pilules au prix de 50 la boîte ou six boîtes pour \$2.50.

Un drame à Dresde

Dresde, 22.—Gunkel, le compositeur bien connu, auteur "d'Attila," quitta le théâtre et était au moment de monter dans un tramway électrique, lorsqu'une dame vint à lui, tira un revolver et sous les yeux des voyageurs, fit feu sur lui. Le compositeur s'affaissa sur le sol mortellement blessé. L'assassin fut aussitôt arrêté. Elle a été nommée en l'honneur de la femme divorcée d'un directeur de chemin de fer. Le divorce fut prononcé par suite de ses relations avec l'artiste qu'elle aimait passionnément. Depuis que Gunkel avait brisé toutes relations avec elle, elle le suivait partout pour se venger.

DEBARASSEZ VOS LITS DES PUNAISES.
POISON LIQUIDE DE LYONS.
POUGUES ST. LEGER

Petites Nouvelles

On nous informe que M. J. A. Roberge, employé au bureau du fret de la station de Lévis, a été nommé agent de la station de St-Romuald.

M. George Lefavre, comptable, qui a été nommé curateur de la Québec Ship Laborer's Benevolent Society, dissoute par ordre du tribunal, a pris, en sa qualité de curateur, une action en réclamation de \$4,000 contre la société, qui s'est réorganisée et s'est illégalement transportée cette somme de \$4,000, provenant de l'ancienne association, supposée dissoute. Les avocats de M. Lefavre sont MM. Caron, Pontland et Stuart.

—Jeu dit en lieu, à St-Fabien de Lotbinière, les obsèques de Charles Eugène, enfant bien-aimé du Dr Eugène Larue.

Le jeune G... terminait ses études au séminaire de Québec, lorsque la mort est venue l'enlever à l'affection de sa famille.

La situation en Chine

Le sentiment anti-anglais des troupes françaises et allemandes

Les officiers anglais insultés dans les rues de Tien-Tsin

(Dépêche spéciale)

Berlin, 22.—Le Bureau de la guerre a reçu la dépêche suivante du comte Waldersee: "La difficulté Anglo-Russe, à Tien Tsin, a été réglée au point de vue militaire d'une façon satisfaisante pour les deux parties à une conférence entre le général Wogack et le général Barrow. Les gardes de chaque côté ont été retirées et des saluts ont été échangés.

Les Anglais déclarent qu'il n'y avait aucune intention d'offenser le pavillon russe et que le prétendu déplacement des maréchaux de la frontière n'a été fait ni sur l'ordre du commandant, ni à la connaissance des autorités militaires.

Les travaux sur le terrain contesté sont interrompus jusqu'à ce que les gouvernements en soient arrivés à une entente.

LE SENTIMENT ANTI-ANGLAIS

Londres, 22.—Une dépêche de Tien Tsin dit que le sentiment anti-Anglais manifesté par les troupes françaises et allemandes, est beaucoup plus sérieux que la difficulté à propos de la voie ferrée. La situation est aggravée par une récente proclamation de l'empereur de Chine, qui a été interprétée de façon à donner lieu à des rumeurs de substitution des marins aux soldats chinois, dans le but de leur donner un "Standard" dit que les officiers français sont impuissants à contrôler leurs hommes.

L'ATTITUDE DU TSAR

Saint-Petersbourg, 22.—Une note semi-officielle, destinée probablement à enlever toute espèce de doute sur l'attitude du gouvernement du tsar dans l'affaire de Tien Tsin dit: "Un incident vulgaire a été terriblement exagéré par la presse anglaise jusqu'au moment où il a presque atteint les proportions d'un casus belli. Il est né de la façon violente avec laquelle les Anglais ont essayé d'entrer en possession d'une concession en litige, et le gouvernement russe a jugé nécessaire d'agir avec énergie.

"La question engagée est manifestement de domaine de la diplomatie, et le gouvernement russe ne doute pas qu'elle ne soit amicalement réglée entre Londres et Saint-Petersbourg, et d'une manière satisfaisante pour tous."

Paris, 22.—Le ministère des affaires étrangères n'a pas reçu de nouvelles dépêches sur les désordres anglo-français et anglo-russes à Tien Tsin.

Des télégrammes reçus de Pékin sont très rassurants au sujet des progrès faits, la semaine dernière, dans les négociations. La proposition américaine consistant dans une entente pour demander à la Chine une somme collective de dommages-intérêts est l'objet de discussions favorables de la part des puissances. Il semble qu'il ait des probabilités de la voir accepter avec de légères modifications.

A Paris, on penche pour un accord à faire entre les puissances, réglant la somme à demander par chacune d'elles, puis pour une seule demande en bloc. Mais l'on ajoute que les réclamations présentées, soit par des individus, soit par des particuliers, devaient être décidées par des commissions siégeant dans les différentes légations et présentées séparément.

Londres, 23.—Une dépêche spéciale de Shanghai dit que Tseng Chih, le général tatar qui commandait au Mandchourie, a été arrêté et qui sera traduit devant le tribunal pour avoir consenti au traité Russo-Chinois relatif à la Mandchourie.

Londres, 23.—A la Chambre des Communes, hier, Lord John Hamilton a déclaré que les relations entre l'Angleterre et la Russie, en Chine, avaient été un instant très critiques. Si un conflit avait eu lieu, il eût été difficile d'en prévoir les conséquences. Cependant, il n'est pas possible de faire un rapport officiel à ce sujet avant qu'on en soit arrivé à un règlement final satisfaisant.

Le mauvais temps en Europe

La neige et le froid

15 personnes noyées en Italie

Londres, 23.—La première journée du printemps a été caractérisée par un ouragan et une forte tempête de neige sur la Manche. La tempête a fait rage pendant trois jours sur la mer du Nord.

Dans toute l'Europe centrale règne un temps d'hiver.

Berlin, 23.—Il y a une tempête partout en Allemagne et violence partout de neige, et les chemins de fer sont interrompus.

A Berlin la température est à zéro et il a neigé.

Rome, 23.—Il y a eu de sérieuses inondations dans le nord de l'Italie. Le Pô a débordé et a occasionné de grands dégâts.

Vérona, Italie, 23.—Une digue s'est rompue le 20 mars à Cologne, Vénétie; des maisons ont été détruites par les flots, 15 personnes ont été noyées et de nombreux blessés ont été transportés à l'hôpital.

La police et les pompiers travaillent au sauvetage des victimes.

Séville, Espagne, 23.—Le Guadalquivir a débordé et inondé les docks; Le pays environnant est submergé; des maisons sont entourées d'eau, la police cherche à en sauver les habitants avec des canots. La circulation des trains a été interrompue pendant 3 jours sur le chemin de fer d'Algeiras.

Cádiz, Espagne, 23.—Un violent ouragan empêche les navires de quitter le port et l'on craint des sinistres maritimes.

Chute d'un glacier

Londres, 22.—Une dépêche de Berne, Suisse, dit que la chute d'un glacier a fait des ravages sur une distance d'un mille et court les forêts ont été détruites et la vallée est remplie de blocs de glace. On dit que deux personnes ont été tuées.

La grève à Marseille

Les troupes circulent

18,000 HOMMES SANS EMPLOI

Marseille, 23.—La cité est tranquille. La Cassebière et d'autres endroits publics sont envahis par la police. Les marchands sont anxieux et une grande majorité des magasins sont fermés. Les tramways ont cessé de circuler. Des renforts de Dragons et d'Infanterie sont arrivés ce matin.

On estime qu'il y a actuellement 18,000 hommes sans emploi par suite de la grève. La nuit a été agitée par les chuchotements des tramways électriques, 1,200 journaliers sont occupés aux docks et fortement protégés par les troupes.

ATTAQUE SUR LES TRAMWAYS

Tard, cette après-midi, les grévistes ont attaqué et endommagé deux tramways sur la Cassebière. L'ingénieur en chef a été assailli par un détachement de mousquetaires et de Hussards est arrivé à temps sur les lieux pour protéger l'ingénieur et le conducteur pendant que la multitude leur lançait des pierres.

LE MAIRE DE MARSEILLES

a convoqué une assemblée des députés, des conseillers généraux et municipaux de la cité de Marseille pour demain dans le but de considérer la situation.

Trois manufacturiers ont fermé leurs établissements.

La société de la Défense des intérêts commerciaux a fait appel au Premier-ministre, M. Waldeck-Rousseau et le ministre du commerce, M. Millerand, pour employer leur influence officielle dans le but de mettre fin au régime actuel de la terreur.

Marseille, 23.—Le conseil des unions ouvrières et la Bourse du travail ont déclaré une grève générale; une invitation à ce sujet a été envoyée à toutes les unions afin d'appuyer les ouvriers grévistes des docks.

Les marins du port, les savonniers et les employés des tramways ont aussi résolu de se mettre en grève si les réclamations des ouvriers des docks ne sont pas examinées.

Paris, 23.—Les autorités ont fait venir 2,000 soldats pour les aider à supprimer les désordres provoqués par la grève, à Marseille, des ouvriers du port.

Marseille, 23.—Les compagnies ont rejeté les propositions du comité gréviste demandant le système coopératif.

Un certain nombre d'ajusteurs des Chantiers de la Méditerranée se sont aussi mis en grève par sympathie pour les ouvriers des docks et eux-ci ont fait une manifestation devant d'autres chantiers cherchant, mais pouvant sans succès, à intimider les ouvriers. Les manifestants ont été dispersés par la police.

Dans l'ensemble, la tranquillité paraît régner.

FAISANT DU BIEN PARTOUT

Une découverte médicale qui guérit pour tout de bon toutes les formes d'hémorroïdes

Pendant des années les médecins se sont perdus vainement en expérience, pour découvrir un remède pouvant guérir les hémorroïdes et autres maladies similaires du rectum, d'une manière efficace, sans avoir recours aux opérations chirurgicales. On a trouvé plusieurs remèdes qui donnaient un soulagement temporaire, mais on ne pouvait compter sur aucun pour en obtenir une guérison satisfaisante, de durée.

Il n'y a pas de bien longtemps, cependant, on a essayé à maintes reprises, dans des centaines de cas, le remède appelé Remède Pyramide contre les hémorroïdes, et on en a obtenu les meilleurs résultats.

Le premier effet de ce remède est de faire disparaître la douleur et l'irritation instantanément, et à partir de ce temps, la guérison s'opère rapidement, et avant que le patient n'ait eu conscience, il est complètement guéri. Le Remède Pyramide contre les hémorroïdes semble agir directement sur les nerfs et vaisseaux sanguins des parties affectées, vu qu'il vient directement en contact avec eux et établit une action qui, d'une manière plus rapide, ramène les parties à leur état normal.

Le Remède Pyramide contre les hémorroïdes accompli la guérison sans douleur ni embarras pour la personne souffrante et on le considère à juste titre comme l'une des découvertes les plus méritoires de la médecine moderne.

Le hémorroïdes sont l'une des plus fâcheuses, et souvent fâcheuses, des plus dangereuses maladies qui affligent l'humanité. Si on la néglige, elle se change en fistule ou quelque maladie fatale ou incurable du rectum, attendu que par l'usage opportun de ce simple mais efficace remède personne n'a que faire de souffrir un jour de plus, et d'importe quelle forme d'hémorroïdes, à moins qu'on ne le veuille.

Le Remède Pyramide contre les hémorroïdes est tout à fait inoffensif, ne contient aucun poison minéral, et se vend à un prix très raisonnable, seulement cinquante cents le paquet. Il est offert en vente partout dans les pharmacies, les fabricants de ce remède sont la Pyramide Drug Co., de Marshall, Mich., qui n'a placé cette excellente préparation devant le public qu'après des essais judicieux et répétés par d'éminents médecins. Les résultats, dans des centaines de cas, nous ont convaincu qu'il ne vous déappointera pas.

TRIBUNE LIBRE

UNE PROTESTATION

La lettre suivante a été adressée à sir Wilfrid Laurier:

Québec, 19 mars 1903.

Lettre à l'hon. Sir Wilfrid Laurier, Premier-ministre du Canada.

Honorable monsieur,

C'est avec regrets que comme préfet de l'arrondissement No. 2 du comté de Montmorency, je me vois dans l'obligation de désapprouver la conduite du gouvernement fédéral dans la révocation de M. J. Dugas, député de St-Jean, comme commissaire du recensement pour l'île d'Orléans, et j'ose espérer qu'à l'avenir, avant de prendre une décision sur des questions aussi importantes que celle-ci, vous voudrez bien consulter le député qui nous a été élu par 617 voix de majorité.

Respectueusement soumis,

F. X. LETOURNEAU, préfet.

LA SEMAINE DU 25 MARS

LE HOCKEY

New-York, 23.—Le club de hockey Ottawa, champion de la ligue canadienne, a défait le team du N. Y. A. C. Ici, hier soir, par un score de 3 à 1.

LAVAL II vs ST-GEORGE II

Une intéressante partie de hockey a eu lieu hier soir, au patinoir Québec, entre les clubs Laval II et St-George II. La victoire est restée au Laval qui ont gagné 3 parties contre leurs adversaires 2. M. Jordan, du Crescent, fut un excellent treforce.

LA CROSSE

L'ASSEMBLEE ANNUELLE AURA LIEU LUNDI

Il y a eu réunion de l'exécutif du club Québec, hier soir. L'assemblée annuelle aura lieu, lundi soir, à l'Hôtel-de-Ville. Tous les amateurs du jeu de crosse y sont invités.

LA VIEILLE LIQUE

Ottawa, 23.—Il y a toute apparence qu'à la prochaine assemblée de la vieille lique de crosse, on fera un grand effort pour arriver à se dispenser de capitaines dans les parties.

On veut abolir cette charge.

M. Pittaway, président de la ligue; M. Davidson, président des Capital; M. Lamarche, président du National; sont tous en faveur de faire disparaître le poste de capitaine.

LA LUTTE A BUFFALO

Little, le lutteur bien connu, des son arrivée à Buffalo, a pu en venir à une entente avec le Suédois Anderson. Little aux Etats-Unis, lutte sous son véritable nom, Dan McLeod.

La date de sa rencontre avec Anderson est fixée à jeudi prochain, à Buffalo.

Little doit renverser son adversaire trois fois en une heure.

ROEBER vs JENKINS

Tom Jenkins et Ernest Roerber se rencontreront le 7 avril à St-Louis, Missouri. Nous ne sommes nullement convaincus que cette rencontre soit de bonne foi.

A Boston, avant-hier, un lutteur inconnu, du nom de Ziegler, a résisté pendant un quart d'heure à Roerber qui donne actuellement ses exhibitions à Boston, et Roerber a dû se fendre de la somme de \$50; aux acclamations de la foule.

LA BOXE

NOTES DES BOXEURS

Dan Creedon, a mis Billy Stitt, hors de combat, à la 5e ronde d'une lutte qui devait en durer 20.

Broad a également mis Young Corbett, hors de combat à la 4e ronde.

Le petit boxeur américain Harry Harris, qui a obtenu la décision sur "Pedlar" Palmes, à Londres, l'auteur qui revendra bientôt en Amérique.

—Eddie Santry, s'en va essayer sa chance de l'autre côté de l'Atlantique.

—A l'horizon:—Al. Weing vs "Kid Carter" le 25 mars.

Même date, à Denver, Pasty Haley vs Dan Snyder.

Le 28 à Memphis, Pat. Sweeney vs Perry Queenan.

Le 1er avril, à Baltimore, Martin, Flaherty vs Joe Gans.

SPOT CASH SHOP

ICI TOUS LES JOURS SONT DES BARGAIN DAY

Ayant décidé de fermer mes livres et de ne rendre que pour argent comptant, je profite de l'occasion pour remercier ma clientèle et le public en général du patronage qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à ce jour, et je sollicite de nouveau leur encouragement à l'avenir. En retour je leur enlève mes marchandises de:

5 à 25 p. cent meilleur marché qu'ailleurs, comme vous pouvez le constater par la liste qui suit:

| | | |
|--|---|---------------------------|
| Brandy J. & E. Martel, valant \$1.30 pour \$1.19 | Brandy Jas. Hennessy, valant \$1.30 pour \$1.19 | Valant \$1.00 pour \$0.90 |
| Brandy Jas. Hennessy * * * | 1.60 | 1.49 |
| Brandy Jules Hahn, valant 1.00 | 1.00 | 37c |
| Scotch Whisky Joek Katrina, valant 1.00 | 1.00 | 97c |
| Scotch Whisky Andrew Usher & Co., special reserve, valant 1.00 | 1.00 | 89c |
| Gin John de Kurper & Son, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Canadian Club Whisky, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Imperial, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Sucre Granulé, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Sucre Blanc, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Tomates en boîte, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Ricé d'Inde, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Pois, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Pois, valant 1.00 | 1.00 | 85c |
| Petit John's Breakfast Food, 3 paquets pour \$2.50 | 3 paquets pour \$2.50 | 25c |
| Sirop d'arôme au galon, valant 45 | 45 | 25c |
| Sirop d'arôme au gallon, valant 45 | 45 | 25c |
| Coru Starch Benson No. 1, valant 10 | 10 | 7c |
| Ricé, Etc., Etc. | | |

N. MOISAN

COIN DES RUES Ste-Julie et d'Artigny

16 mars—7

Ecoutez!

Nous n'avons plus qu'une semaine pour liquider la Balance du Stock. Venez et choisissez, les Marchandises qui ne se vendront pas seront données pour rien. On ne veut pas la voir pour l'installation de Pâques.

CHEZ **J. A. CANTIN**

DANS LA CAVE, entrée rue Ste-Marie.

PHILODONTE

Le Philodonte conserve les dents; rajoint celles qui commencent à se détériorer....

DEMANDEZ LE PHILODONTE DU Dr POURTIER

Dépôt principal chez **W. BRUNET & CIE,** SE VEND PARTOUT

Pharmaciens en Gros et en Détail, 139 et 141 Rue St-Joseph

P. C. LACASSE

OPTEICIN GRADUE

42, RUE LA FABRIQUE, QUEBEC

Lunettes pour toutes les vues et de tous les prix. EXAMEN GRATUIT pour choix des lunettes par procédés nouveaux et infallibles.

Salon privé pour examen des lunettes

Reparation de Montres, Horloges et Bijoux.

HORLOGES à prix exceptionnellement bas.

QUASSINE ADRIAN

DRAGEES GRANULES

ATONIE • DYSPESIE • CHLOROSE • DEBILITE GENERALE

La QUASSINE ADRIAN, essentiellement différente de toutes celles du commerce, est la seule dont les effets réguliers aient été constatés. Elle excite l'appétit, et veut que les forces combattent efficacement les dyspepsies atoniques, les Coliques hépatiques et néphrétiques.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES

17, Rue de la Paix, PARIS

HARDES FAITES LIQUIDATION

P. J. COTE

VIS-A-VIS LA BASILIQUE

Nous devons écouler nos Hardes faites d'hui au moi de Mai. En conséquence nous commencerons Lundi, le 4 courant, une réduction sans précédent dans ce département. Lisez quelques-uns de nos prix.

CAPOTS D'HIV

POUR MESSIEURS

Valant \$10.00 pour... \$5.00

Valant \$12.00 pour... \$6.00

Habillements de Tweeds

POUR HOMMES

Valant \$12.00 pour... \$7.50

Valant \$9.00 pour... \$5.00

HABILLEMENTS

DE SERGES BLEUES

Valant \$11.00 pour... \$9.50

Par-dessus de Printemps

POUR HOMMES

Couleurs Gris Feret et Drab

Valant \$14.00 pour... \$9.50

Valant \$12.00 pour... \$7.50

HARDES FAITES

POUR GARÇONS

An de 800 Habillements de Garçons seront vendus en égards au prix coûtants. Grandeur, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 17 ans.

PLUS D'ASTHME

Oppression, Catarrhe, PAR LES CIGARETTES CLÉRY "LA POUDRE CLÉRY"

Ont obtenu les plus hautes récompenses

Gros: D'CLÉRY à Marseille (France)

Détail à Québec: Dr Ed. MORIN & Co. et Société Pharmacie.

Poeles à Gaz

LA COMPAGNIE DU GAZ DE QUEBEC expose en vente à ses Bureaux un assortiment de Poeles de Cuisine et de chauffage par le Gaz.

Puritan: \$15

Gas fourni par des compteurs réglés à \$1.50 net par 1000 pieds cubes.

On attire spécialement l'attention sur le fait de faciliter le fait QU'UNOUI OMBREUS- TITRE NE PEUT ÊTRE COMPARE AU GAZ tant pour le bon marché que pour la commodité.

H. & J. Young, 111-115 RUE DU FONT.

LE VIGORA Préparation (inoffensive) pour les maux de tête, douleurs, migraines, etc.

En vente chez J. B. MORIN, pharmacien-biologiste, 325 rue St-Joseph.

A l'Institut Canadien

Intéressante conférence par M. de Nevers

Nombreux auditeurs, M. de Nevers, accouru pour entendre la conférence de M. de Nevers, sur les Canadiens-français et la France. Ce sujet, banal en lui-même, véritablement éternel...

Parlement fédéral

Le bill du Lloyd canadien

En y fera de l'opposition

Ottawa, 22.—Le comité des ordres permanents a décidé ce matin de faire rapport contre le demande de la compagnie électrique de Dawson pour le renouvellement des ses chartes...

Le bill pour l'incorporation de la Loyds du St-Laurent, sera pris en considération le 3 avril prochain. On y fera de l'opposition.

M. S. H. Blake, C. R., a été retenu comme conseil pour le gouvernement fédéral et des provinces...

Le rapport de la Commission sur les grains a été reçu.

La plus importante partie du rapport est celle où il est recommandé que les inspecteurs devraient être payés à salaire et non par pourcentage.

PERTES CANADIENNES

Le soldat J. O. Massie, de Sweetburg, autrefois des Dragons Royaux Canadiens a été invalidé à Londres.

Le département de la milice a reçu l'information que P. C. A. Douglas, des clairieurs de Howard est décédé des suites de blessures reçues durant l'action du 16 février dernier.

LE BUDGET

Le débat sur le budget a été repris par M. Oliver, Haggart, Wade et Dixon.

Imposante cérémonie

Au couvent de Sillery

Le 19 mars courant, une cérémonie bien touchante avait lieu au couvent de Jésus-Marie, à St-Colomban de Sillery. On y célébrait une de ces fêtes intimes, une de ces fêtes ignorées du monde...

UN AUDITEUR.

Les conservateurs d'Ontario

Ils s'organisent pour la prochaine élection

Toronto, 21.—La convention conservatrice s'est terminée, mercredi, après la transaction des affaires pour lesquelles elle avait été convoquée.

Le comité exécutif consiste de cinq membres du Sénat, de quinze de la Chambre des Communes et de quinze de la Législature, et de quinze ex-candidats.

Présidents honorables, Sir Mackenzie Bowell, R. L. Borden, J. P. Whitney, R. Shaw Wood.

Vice-présidents, Dr B. Nesbitt, G. F. Porter, R. Elmin, M. P.

Président du comité exécutif, E. B. Osler.

Secrétaires, A. W. Wright, T. W. H. Leavitt.

Le trésorier et les auditeurs seront élus par le comité exécutif.

MM. Borden et Whitney sont choisis comme leaders.

Le pouvoir de tenir des conventions est laissé entre les mains des leaders du parti et du comité exécutif.

CANDIDAT POUR OXFORD

Mount Elgin, Ontario, 22.—Les conservateurs d'Oxford-Ontario se sont réunis, ici, mercredi, et ont élu Donald Sutherland, d'Oxford-Nord, candidat pour l'Assemblée Législative.

OBITUAIRE

Nous regrettons d'apprendre la mort précocement de Madame Charles Cabana, avocat de Sherbrooke.

La défunte était la fille de M. le major Almé Talbot de cette ville.

Aux familles en deuil nous offrons nos sincères condoléances.

Parlement provincial

Première session du dixième parlement

Québec, 22 mars.

A 11.15 heures, l'Orateur prend son siège.

La Chambre se forma alors en comité général pour prendre en considération les résolutions concernant les licences. Il fut alors proposé par l'hon. M. Duffy, appuyé par l'hon. M. Parent et...

Résolu, 1.—Que toute personne qui, à l'intention de demander la confirmation, en vertu de l'article 25 de la Loi des licences de Québec, d'un certificat pour obtenir une licence dans la cité de Québec, payera une somme de sept piastres sur telle demande.

Résolu, 2.—Que, sur chaque demande de transfert de licence dans la cité de Québec en vertu de l'article 31 de la Loi des licences de Québec, il sera payé une somme de trente piastres.

Résolu, 3.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de payer, à même le fonds consolidé du revenu de la province, au profit du district de Québec, les dépenses de la voie de ce district, pour leurs services comme commissaires des licences de Québec, tel traitement annuel qu'il lui plaira de fixer.

Résolu, 4.—Que préalablement à l'octroi d'une licence à un chimiste ou pharmacien pour la vente en gros de liquides enivrants des chimistes ou pharmaciens, seulement, il doit être payé au percepteur du revenu de la province, par la personne qui la requiert, la somme de cent cinquante piastres, et un honoraire de cinq piastres, dont trois piastres apparteniront à la couronne et les deux autres piastres seront retenues par le percepteur.

Résolu, 5.—Que les honoraires et droits exigés en vertu de l'article 34 de la loi des licences de Québec, pour licence d'encanteur, devront être payés par les encanteurs qui vendent au plus bas et dernier enchérisseur.

Le comité après avoir étudié ces résolutions pendant quelques minutes, rapporta progressivement, et ces résolutions furent adoptées.

La Chambre a ensuite étudié le bill No. 29 : Loi modifiant la loi des licences de Québec. C'est l'hon. M. Duffy qui a donné toutes les explications sur ce bill.

L'hon. M. Pelletier a fait remarquer la différence de prix existant entre les villes de Montréal et Québec, pour une demande de transfert de licence. A Montréal, on paierait \$25, et à Québec \$30.

L'hon. M. Pelletier a plaidé pour Québec, et a demandé de mettre les deux villes sur le même pied. Finalement, le trésorier a consenti à se rendre à la demande de M. Pelletier.

Après plusieurs amendements, ce bill a passé en troisième lecture.

La Chambre s'est ensuite formée de nouveau à l'étude du bill No. 13 : Loi concernant le chef-lieu du district de Beauharnois.

L'hon. M. LeBlanc, prenant la parole sur ce bill, dit qu'on n'a pas consulté les intéressés, car la majorité s'oppose à tout changement de chef-lieu. L'Orateur déclare que l'on a dépensé en réparations une somme de \$10,000, pour les édifices publics à Beauharnois, et que le peuple de ce comté ne tient plus à dépenser une somme de \$50,000 pour avoir de semblables édifices dans une autre paroisse du comté.

Aujourd'hui la ville de Valleyfield a une population de 15,000 âmes en vivront, 2,707 électeurs parlementaires. Or, d'après un recensement passé, la population de Valleyfield s'engage à donner une somme de \$50,000 pour les édifices, mais ce montant ne sera pas suffisant, le coût devant être de \$85,000, parait-il. Or, l'on impose à ces contribuables une dépense additionnelle de \$15,000, sans les avoir consultés.

Un terminant, M. LeBlanc dit qu'il ne veut pas s'opposer au changement, mais qu'il proteste au nom des intéressés qui n'ont pas été consultés.

M. Bergevin, répondant à l'hon. M. LeBlanc, dit qu'il représente le comté de Beauharnois, et qu'il peut déclarer que ce changement est demandé par la majorité des intéressés.

Finalement le bill fut adopté en troisième lecture, et la Chambre s'ajourna à lundi, à 3 heures, p. m.

200 Boers prisonniers

Pertes de bestiaux et moutons

Bloemfontein, 22.—Le résultat des mouvements combinés dirigés contre le général Fourie, près de Thaba N'Chu, a été la capture de 200 Boers, 140,000 moutons, 5,000 chevaux et une grande quantité de têtes de bestiaux.

Les Boers se sont enfuis vers le sud, à droite et à gauche.

Cape Town, 22.—Les chefs Boers, dans la partie est de la Colonie du Cap, se tiennent, à l'exception de quelques légères escarmouches, loin de la portée des fusils anglais.

Le colonel Scoville a eu un engagement avec le commandant Fouché et le commandant Malan, près de Blaauwkrantz, le 20 mars. Trois Anglais ont été tués et quatre blessés et quatre Boers ont aussi été tués. Le nombre des Boers blessés n'est pas connu encore.

Le commandant Kritzinger s'avance hardiment vers le nord.

On annonce officiellement que les commandos du général Dewet ont été désorganisés quant à présent, probablement dans le but de donner du repos aux hommes.

Ottawa, 22.—Le major Merritt a essayé un nouveau véhicule auprès du gouvernement Laurier.

En conséquence, il ne pourra pas faire de recrutement pour le Transvaal.

HUIT MOIS DE PRISON

Nous lecteurs se rappellent sans doute encore, du délégué norvégien, Ole Nelson Kipping, arrêté dans le port de Québec, alors que le steamer entrant en rade, et renvoyé en son pays sous la garde de M. Leader, pour y subir son procès.

Or, Kipping a comparu devant ses pairs, et l'on nous informe qu'il n'a été condamné qu'à huit mois de prison.

Nous connaissons une foule de gens qui consentiraient à passer huit mois en prison pour avoir la chance d'aller en Europe et revenir au frais de la Couronne.

Une mère atteinte de folie

Tue ses six enfants

Un fermier tue aussi ses trois enfants

Cold Brook, Mass., 22.—Un terrible drame s'est déroulé dans une ferme située à un demi-mille d'ici. Mme Lizzie Naramore, prise subitement de folie, a tué ses six enfants, trois garçons et trois filles, dont les âges variaient de 10 mois à 10 ans, en leur fracturant le crâne à coups de hache et de couteau.

Quand les voisins, étonnés de ne l'entendre aucun bruit et de ne pas voir les enfants, qui avaient l'habitude de jouer dans le jardin, ont pénétré dans la maison, un horrible spectacle s'est offert à leurs yeux.

Les deux chambres où le drame s'était accompli et les lits sur lesquels étaient étendus les victimes étaient couverts de sang. La pauvre folle avait dû s'acharner à frapper l'un après l'autre ses enfants, car leurs têtes étaient littéralement en bouillie.

Quelques jours après, Mme Naramore respirait encore. On la transporta à l'hôpital de Cold Brook où les médecins qui la soignent ne désespèrent pas de la sauver malgré la gravité de sa blessure.

Dans la soirée, Mme Naramore a repris connaissance et la raison a semblé lui revenir. Elle a raconté comment elle avait tué ses enfants, par le plus simple et le plus terrible des moyens, et a dit qu'elle pensait bien se tuer aussi en s'ouvrant la gorge. Elle a exprimé quelques regrets du crime qu'elle a commis, tout en étant incapable d'expliquer d'une façon quelconque pourquoi elle a donné la mort à ses enfants.

Un drame du même genre a eu pour théâtre une ferme située 8 milles de Clinton, Maine. Le fermier, Jacob Marr, a tué ses trois enfants âgés respectivement de 12, 9 et 7 ans, en leur fendant le crâne d'un seul coup de hache, quelques instants après le repas de famille. Marr semblait sombre et préoccupé depuis quelque temps, mais rien dans ses allures ne pouvait faire croire qu'il eût l'esprit dérangé.

Après plusieurs amendements, ce bill a passé en troisième lecture.

Le chemin de la Baie des Chaleurs

Ottawa, 22.—M. Mareil a obtenu, devant le comité des chemins de fer, les amendements demandés pour le chemin de la Baie des Chaleurs. La compagnie a jusqu'à 1904 pour compléter sa route sur la baie de Paspébiac au bassin de Gaspé, mais à condition qu'elle acquitte les réclamations pendantes contre elle à même les subsides qui lui sont encore dus.

L'éducation commerciale

En Angleterre

Londres, 22.—Dans une réunion qui eut lieu à Mansion House, lord Rosebery a insisté sur la nécessité d'une éducation commerciale, si la Grande-Bretagne voulait lutter avec succès contre ses concurrents.

UN JEUNE ENFANT

A la recherche de ses parents

On lit dans un journal de Paris : Il y a quelques temps, à deux heures du matin, deux gardiens de la paix trouvaient sur un banc du boulevard des Italiens un jeune garçonnet de onze ans pleurant à chaudes larmes.

Le jeune Albert, âgé de onze ans, avait aussi un air de tristesse et de peur, et on lui fit servir un repas reconfortant.

M. Peschard, commissaire de police, procéda quelques heures plus tard à l'interrogatoire du pauvre enfant, nommé Albert Thomassin, qui lui raconta sa navrante histoire.

Entre temps, sa mère ayant déménagé, le jeune Albert alla demander asile à une de ses tantes habitant la capitale. Et il resta chez sa parente jusqu'à un jour où son père, qui avait retrouvé ses traces, vint le rechercher.

M. Déroutelle est en voyage. Arrivant dans une gare importante, il se précipita tout à coup hors du train en donnant les signes d'une violente colère.

FAITS DIVERS

TEMPERATURE

Le temps est beau depuis les provinces maritimes jusqu'à Ontario, mais dans la région ouest, le temps est encore orageux; tout indique que la température sera bientôt intermédiaire dans Ontario et dans Québec, il a fait froid dans le Manitoba durant la nuit.

LE PERE GASTON

Le Rév. Père Gaston, l'un des Pères Francisquiers qui dirigent actuellement le retraite des hommes au Faubourg St-Jean, prêchera demain à 5 heures dans l'église du T. S. Sacrement, Grande Allée.

PREMIERE CARGAISON DE GRAIN

Le premier steamer qui partira de Québec avec un cargaison de grain sera le "Belgian" de la ligne Lloyd, devant partir le 9 mai. Deux semaines plus tard, le "Mexican" de la même ligne partira à son tour et le 3 juin le "Indian", de 10,000 tonneaux partira avec un cargaison de grain pour l'Angleterre.

LA BANQUE NATIONALE DE ST-HYACINTHE

M. P. A. Labadie, gérant de la Banque Nationale à Chicoutimi, vient d'être nommé gérant de la même institution à St-Hyacinthe. C'est une promotion dont nous félicitons M. Labadie.

PERSONNEL

Madame L. Gouin, épouse du ministre des Travaux Publics, a donné une très agréable réception au Château Frontenac, jeudi soir, à laquelle l'épouse de la société québécoise assistait, les invités étant reçus par madame Gouin, assistée de sa tante, madame Paul DeCazes.

M. J. D. Guay, maire de Chicoutimi, est au Frontenac.

Madame Ostigny, de St-Hyacinthe, est en promenade à Québec, et loge dans les appartements de madame Archambeault, au Palais Législatif.

INCENDIES, CE MATIN

Vers minuit, la nuit dernière, une alarme a appelé les pompiers à l'avenue St-Joseph, à 12.45 heures, un autre incendie à la boîte 81, les appelant sur la rue St-Vallier.

INCENDIES, CE MATIN

Vers minuit, la nuit dernière, une alarme a appelé les pompiers à l'avenue St-Joseph, à 12.45 heures, un autre incendie à la boîte 81, les appelant sur la rue St-Vallier.

UN JEUNE ENFANT

On lit dans un journal de Paris : Il y a quelques temps, à deux heures du matin, deux gardiens de la paix trouvaient sur un banc du boulevard des Italiens un jeune garçonnet de onze ans pleurant à chaudes larmes.

Le jeune Albert, âgé de onze ans, avait aussi un air de tristesse et de peur, et on lui fit servir un repas reconfortant.

M. Peschard, commissaire de police, procéda quelques heures plus tard à l'interrogatoire du pauvre enfant, nommé Albert Thomassin, qui lui raconta sa navrante histoire.

Entre temps, sa mère ayant déménagé, le jeune Albert alla demander asile à une de ses tantes habitant la capitale. Et il resta chez sa parente jusqu'à un jour où son père, qui avait retrouvé ses traces, vint le rechercher.

M. Déroutelle est en voyage. Arrivant dans une gare importante, il se précipita tout à coup hors du train en donnant les signes d'une violente colère.

CHEMIN DE FER GRAND NORD

DU CANADA

Service régulier entre Québec et Hawkebury

Le 1er et 3e de novembre, les trains circuleront comme suit:

8.25 P.M. Le Hawkebury (partant à 11 A.M.)

Le 1er et 3e de novembre, les trains circuleront comme suit:

8.25 P.M. Le Hawkebury (partant à 11 A.M.)

Le 1er et 3e de novembre, les trains circuleront comme suit:

8.25 P.M. Le Hawkebury (partant à 11 A.M.)

Le 1er et 3e de novembre, les trains circuleront comme suit:

8.25 P.M. Le Hawkebury (partant à 11 A.M.)

Le 1er et 3e de novembre, les trains circuleront comme suit:

8.25 P.M. Le Hawkebury (partant à 11 A.M.)

Le 1er et 3e de novembre, les trains circuleront comme suit:

8.25 P.M. Le Hawkebury (partant à 11 A.M.)

Le 1er et 3e de novembre, les trains circuleront comme suit:

8.25 P.M. Le Hawkebury (partant à 11 A.M.)

Le 1er et 3e de novembre, les trains circuleront comme suit:

LECTURE

FOUR LE

CAREME

LIBRAIRIE

MONTMORENCY-LAVALL

VIE DE SAINT JOSEPH, par le Rév. P. Champeau, édition de Luxe

VIE DE SAINT JOSEPH, d'après les visions d'Anne Catherine Emmerich

MOIS CONSOLATEUR DE ST. JOSEPH, patron des âmes éplorées, par Mgr Ricard

NOUVEAU MOIS DE SAINT JOSEPH, époux de la Vierge Marie, par le R. P. Bouffier

VERS L'ÉTERNITÉ, par l'abbé Poulin

LA SCIENCE SANS DIEU, conférences par le R. P. Didon

DE LA DOULEUR, par Mgr Boudreau

LES DOULEURS DE LA VIE, la Mort, le Purgatoire, Espérance et Consolation, par Postel

LETRES CHOISIES de saint François de Sales aux abbés

TRAITE DE LA VIE INTERIEURE, Petite somme de Théologie Ascétique et Mystique, d'après l'esprit et les principes de saint Thomas d'Aquin, par le R. P. Meynard

LE CHEMIN DU CIEL éclairé et aplani, par l'auteur de "Allons au Ciel", en 2 vols.

LES DEGRES DE LA VIE SPIRITUELLE, méthode pour diriger les âmes, par l'abbé Sandreau, en 2 vols.

L'AUTRE VIE, par Mgr Elie Mérieu, ouvrage en 2 volumes

PENSEES recueillies dans les écrits du R. P. Clément Cathary, par Daurignac

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE, son explication dogmatique, liturgique et ascétique, par le Docteur Nicolas Ghr, 2 vols.

LA SAINTE MESSE, sens véritable des prières, des cérémonies, etc., par l'abbé Déroutelle

LA SAINTE MESSE, par le R. P. De Cochem

LE DIRECTEUR des Catechismes de Première Communion et de Persévérance, par l'abbé Turcan, en 3 vols.

LE MANUEL des Catechistes de Première Communion, par l'abbé Dasset

LE DIRECTEUR des Retraites de Première Communion, par l'abbé R. Turcan

L'ART DE LA Première Communion, de Don de Dieu. Lectures et histoires pour la Première Communion, par l'abbé Frish

LE LIVRE des enfants qui se préparent à la Première Communion au Pensionnat et dans la famille, par l'auteur des Feuilles d'or

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU, par A. Gratty, en 2 vols.

LA VIE intérieure simplifiée et ramené à son fondement, par le Rév. Tissot

GUIDE des pêcheurs ou Traité de l'excellence de ses avantages de la vertu, par De Grenade

LA DOUCE ET SAINTE MORT, par le R. P. Crasset

UNE PENSEE sur la Vie de Notre-Seigneur pour chaque jour de l'année

LES QUESTIONS de vie ou de mort, par le R. P. Lefebvre

REGARDS dans l'autre monde, par Mgr Martin

LES AGONIES DU COEUR, par l'abbé Bolo

LA TRAGEDIE DU CALVAIRE, par l'abbé Bolo

L'HEUREUSE ANNEE ou l'année sanctifiée, par l'abbé Laussan

L'AMÉLIORÉ à Dieu par les réflexions et les sentiments, par l'abbé Baudrand

LE CAREME SANCIFIÉ, par le R. P. Whitebottle, C. S. S. R.

LEÇONS pour tous les jours du Carême, par l'abbé Blanc

Berthier—"Ilomme tel qu'il est"

—"Le jeune homme comme il faut"

—"Le livre de tous"

—"Des états de la vie chrétienne et de la vocation"

LA SCIENCE pratique du crucifix dans l'usage des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, par le R. P. Grou

TRAITE des scrupules, Instructions pour le confesseur, diriger, consolider et guérir les personnes scrupuleuses, par l'abbé Grimes

TRAITE des scrupules ou règle de conduite pour les personnes qui en sont atteintes

CONDUITE admirable de la Divine Providence dans l'oeuvre du salut de l'homme opérée par Jésus-Christ, par saint Alphonse de Liguori

SOUVENIRS de LA DIVINE PROVIDENCE, par l'abbé Arnault

L'ABANDON à la Providence Divine, par le R. P. de Causade, en 2 vols. rel.

LA NOURRISSURE de l'âme chrétienne, par le R. P. Brouchain

MERVEILLES de la grâce sanctifiante, par le R. P. Brouchain

ABREGÉ des Conférences aux âmes chrétiennes de Mgr Charles Gny

VIE DE N.-S. JESUS-CHRIST, ou concordance des quatre Évangélistes, par l'abbé Arnault

LA VIE SANCIFIÉE, recueil de prières, méditations, etc., entièrement tirées de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église

LA VIE chrétienne au milieu du monde, par le R. P. Boudault

QUEBEC CENTRAL

Service régulier entre Québec et New-York

7.00 P.M. Express pour Boston et New-York

8.15 P.M. Express pour Boston et New-York

7.00 P.M. Express pour Boston et New-York

8.15 P.M. Express pour Boston et New-York

7.00 P.M. Express pour Boston et New-York

8.15 P.M. Express pour Boston et New-York

7.00 P.M. Express pour Boston et New-York